



Petal

Parcours d'évaluation
et d'accompagnement
des troubles du spectre de
l'autisme, des apprentissages
et du langage

Unité Petal

Service de pédopsychiatrie
CHU de Nantes
1, rue Esnoul des Châtelets
44200 Nantes

Le secrétariat est ouvert
du lundi au vendredi de 9h à 16h45
Mail : bp-petal@chu-nantes.fr
Tél. 02.53.52.61.80



CHU
NANTES

AUX NOUVELLES FRONTIÈRES DE LA SANTÉ

Pourquoi venir à Petal ?



Votre enfant a des **difficultés dans son développement** qui ont été repérées à la maison, à la crèche, à l'école ou par le médecin.

Par exemple :

- il ne parle pas ou peu,
- il ne joue pas avec d'autres enfants,
- il a du mal à gérer ses émotions, a des problèmes de comportement,
- le quotidien est compliqué (manger, s'habiller, se laver, dormir...).



Dans l'unité Petal, nous recevons les enfants âgés de **3 ans à 6 ans** qui ont besoin d'une évaluation et de la mise en place de soins.



Comment ça se passe ?

L'équipe de Petal vous propose en fonction des besoins :

- une **évaluation diagnostique** : consultations, bilans, visites à domicile,
- des **interventions thérapeutiques** à Petal ou à l'extérieur,
- un **accompagnement familial**.



Votre parcours à Petal **est pris en charge par la sécurité sociale et votre mutuelle** (si vos droits sont à jour).

Si besoin, notre assistante sociale pourra vous accompagner dans vos démarches.



En tant que parents, vous avez une place importante dans ce parcours.

Vous pouvez poser des **questions** à tout moment.

Des **interprètes** peuvent être présents si besoin.



Le personnel de Petal respecte le **secret médical**.

Un **lien avec les partenaires** (l'école, la crèche, la maison) pourra être fait avec votre accord.



Le médecin vous explique les conclusions des bilans.

Un **projet de soin personnalisé** est construit avec vous, pour votre enfant, pour qu'il se sente bien dans tous ses lieux de vie.

Pour chaque situation, le rythme et le cheminement de l'enfant et de ses parents sont respectés.

Nous vous expliquons les objectifs des séances.



Le suivi de votre enfant

1



Le premier rendez-vous

Il permet de :

- créer votre **dossier** administratif ;
- faire un **premier point** sur la situation de votre enfant avec le **pédopsychiatre**.



Merci d'apporter :

- documents d'identité de l'enfant ou livret de famille
- attestation de droits CPAM et carte vitale
- attestation mutuelle ou CSS (complémentaire santé solidaire)
- carnet de santé de l'enfant
- comptes-rendus des bilans
- comptes-rendus des réunions de l'établissement scolaire



2

Les premières séances

Elles ont lieu dans nos **locaux** et/ou à **domicile**.

Elles permettent :

- d'évaluer avec vous les **difficultés développementales** de votre enfant,
- de réaliser des **bilans complémentaires**,
- d'observer les **compétences** et les **besoins** de votre enfant dans son environnement (maison, école...).

Un **réfèrent parcours** de l'équipe vous accompagne.

3



Le suivi

Le médecin vous donne les bilans d'évaluation et vous explique les résultats.

Le suivi prévoit la recherche d'un **diagnostic médical et fonctionnel**.

Le **projet de soin est construit avec vous** et s'adapte à votre enfant.

Un **accompagnement parental** peut vous être proposé (à domicile ou à Petal, en individuel ou en groupe de parents).

Des **adaptations et des aménagements** à la maison, à l'école vous sont conseillés.

Nous vous accompagnons **pour une durée maximum d'un an**.

4

Et après ?



L'équipe **construit avec vous la suite du parcours de soin** de votre enfant selon ses besoins :

- poursuite du suivi en centre médico-psychologique (CMP), hospitalisation de jour, etc,
- accompagnement médico-social : service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), institut médico-éducatif (IME), unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA),
- poursuite des soins en libéral.

L'équipe reste joignable par mail et par téléphone.

Les professionnels de l'unité

L'équipe de Petal est **pluridisciplinaire**. Elle est composée de :



Pédopsychiatres

Le pédopsychiatre est un médecin qui reçoit l'enfant et sa famille en consultation pour évaluer le développement de l'enfant, poser un diagnostic médical, et proposer des interventions thérapeutiques adaptées à son environnement et à ses besoins.

Assistante sociale



L'assistante sociale de l'unité vous accompagne dans les démarches administratives de votre enfant.

Elle vous garantit un espace d'écoute, vous informe sur vos droits et vous propose des solutions adaptées à votre situation.

Secrétaires



La secrétaire vous accueille par téléphone et sur place pour un rendez-vous, pour créer votre dossier administratif et pour répondre à vos questions.

Neuropsychologues



La neuropsychologue propose des évaluations à votre enfant afin de mieux connaître son fonctionnement et son niveau de développement, préciser ses difficultés mais aussi les forces sur lesquelles s'appuyer afin de construire son projet.

Elle propose également des suivis en individuel ou en groupe, et des rencontres auprès des familles.

Orthophoniste



L'orthophoniste observe comment votre enfant communique avec les autres, comment il parle.

Elle peut proposer des outils pour l'aider à communiquer plus facilement.

Elle peut aussi accompagner les enfants qui ont des difficultés pour s'alimenter.



Psychomotriciennes

La psychomotricienne observe comment votre enfant perçoit et utilise son corps à travers des jeux sensori-moteurs. En fonction de ses besoins et compétences, elle aide l'enfant à se sentir plus à l'aise dans son corps et son environnement (en séance, à la maison et/ou à l'école).



Infirmières et éducatrices spécialisées / référents parcours Petal

Les infirmières et les éducateur.trice.s vous accompagnent dans la compréhension des besoins spécifiques de votre enfant. Ces professionnels sont les référents du parcours de soin et rencontrent votre enfant dans ses lieux de vie (crèche, école, domicile) ou sur l'unité Petal. Ils évaluent ses ressources et ses difficultés et soutiennent son inclusion et son épanouissement.



Cadre de santé

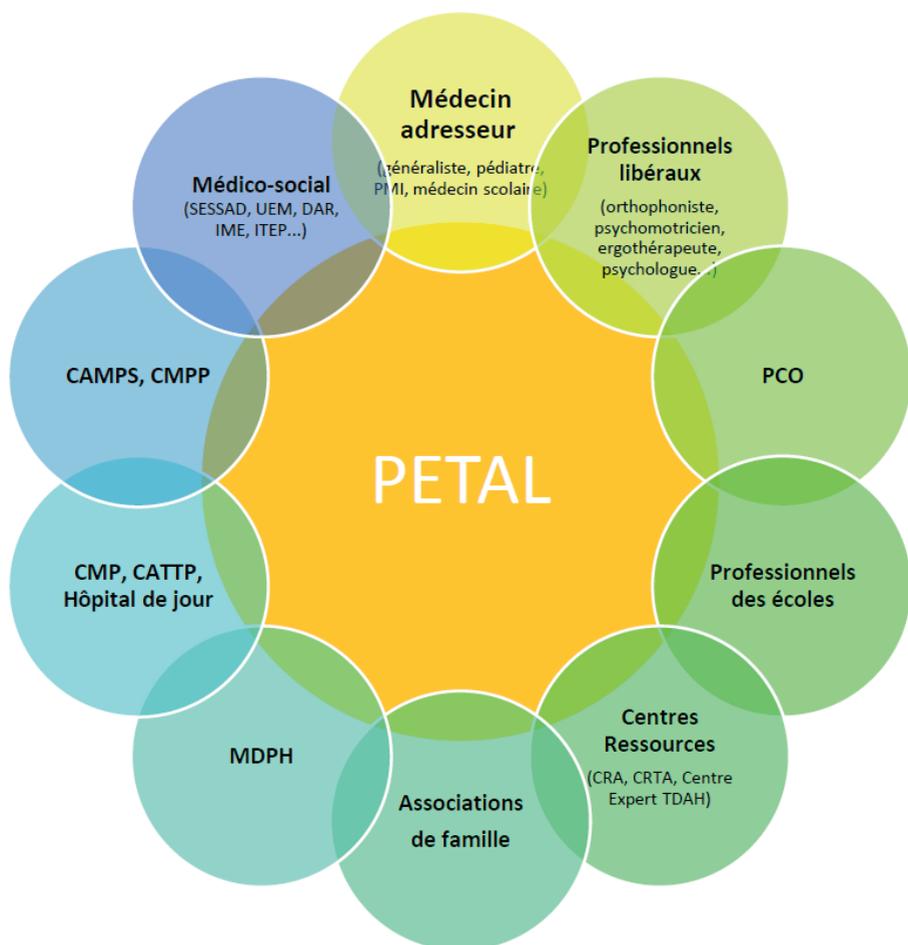
Le cadre manage les équipes et coordonne les moyens de l'unité en veillant à l'efficacité et la qualité des soins auprès de votre enfant.



Agent d'entretien

Les agents d'entretiens rendent nos locaux propres et agréables.

Nos partenaires



La charte du patient

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en oeuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques. Son

accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Vos rendez-vous

Nous comptons sur votre présence. Merci de prévenir le plus tôt possible en cas d'annulation.

1^{er} RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

2^e RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

3^e RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

4^e RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

5^e RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

6^e RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

7^e RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

8^e RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

9^e RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

10^e RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

11^e RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

12^e RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

13^e RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

14^e RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

15^e RDV

Date :

Heure :

Professionnel :

16^e RDV

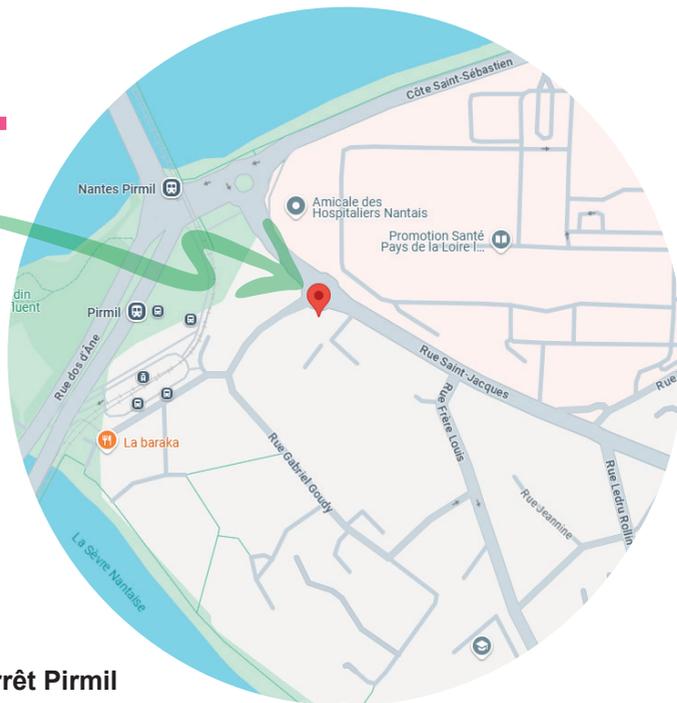
Date :

Heure :

Professionnel :

Plan d'accès

Unité Petal



PLAN D'ACCES



Tramway **2** **3** arrêt Pirmil

Bus **C4** **E8** **C9** **27** **28** **36** **42** **38**

Car **152** **162** **172** **118**



Unité Petal
CHU Nantes
1 rue Esnoul des Châtelets
44200 Nantes



Tél. 02.53.52.61.80
Le secrétariat
est ouvert du
lundi au vendredi
de 9h à 16h45



bp-petal@chu-nantes.fr



Direction de la communication
Mars 2025

CHU-NANTES.FR    